

8^{ème} atelier « A l'action ! »

Associer les acteurs économiques à mon PCET : croiser les enjeux

Paris – Clos des Blancs Manteaux – lundi 28 mars 2011

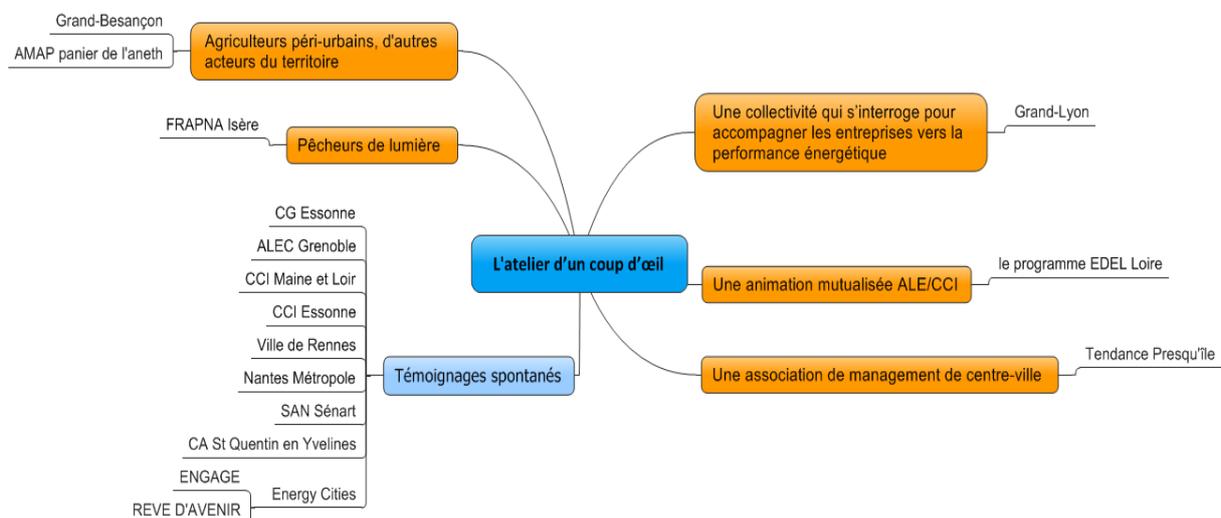
Rappel des objectifs de l'atelier

Les acteurs économiques sont des partenaires incontournables d'un processus de Plan climat énergie territorial. L'objectif de l'atelier est d'aider les autorités locales à associer de manière étroite les entreprises au PCET, à la fois en tant qu'émetteur de gaz à effet de serre, producteur de biens et services et acteur social du territoire.

La problématique sous-jacente est relationnelle et institutionnelle :

- (Re)connaître et accepter la logique de l'autre
- Apprendre à partager la vision et l'information
- Reconnaître les acteurs force de proposition et savoir travailler avec eux
- Mettre en œuvre des partenariats innovants. Les élus en ont besoin pour gérer leur territoire et exercer leur leadership, les entreprises pour trouver de nouveaux marchés, etc. Derrière cette idée de partenariat, différentes réalités ou aspirations : coproduction du bien public, relations gagnant-gagnant, convergences d'intérêts divers, solidarité, dynamiques de filière... Dans le monde à venir, les partenariats, qui sortiront peu à peu des quelques catégories qui les caractérisent encore à partir des seuls termes « public » et « privé », seront très divers et seront autant de nouvelles manières d'assumer individuellement et collectivement une responsabilité partagée du territoire.

L'atelier d'un coup d'œil



I- Des outils et des dispositifs de gouvernance qui favorisent le dialogue et le partenariat entre acteurs

*Conseils de développement, conférence énergie-climat, démarche de gouvernance multi-acteurs, partenariats ALE – CCI, collectivité locale – CCI, clubs d'entreprises... Croisant les enjeux et les intérêts des uns et des autres dans la perspective d'un destin commun et de l'intérêt général, ces **dispositifs partenariaux permettent aux acteurs économiques du territoire de s'impliquer et d'exercer leur responsabilité dans un projet commun**. Ils aident à ce que les décisions prises soient collectivement assumées. Encore embryonnaires dans de nombreuses autorités locales, quelle que soit leur forme, leur champ d'action et la diversité d'acteurs qu'ils fédèrent, ils sont nécessaires et **répondent à un vrai besoin d'ingénierie sociale et d'organisation d'interfaces** entre secteur public et secteur privé, entre secteur public et population.*

*Si le développement de cette ingénierie sociale détermine nos capacités d'action et de conduite du changement, la réalité observable sur le terrain traduit une sous-estimation par les décideurs politiques de l'importance qu'il faut accorder à cette ingénierie sociale. Aujourd'hui, en effet, aucun acteur ne s'étonne que dix pour cent du coût total d'une construction (bâtiments, infrastructures, etc.) soient consacrés à la maîtrise d'œuvre. En revanche, lorsqu'on envisage des centaines de millions d'euros d'investissements public, privé et domestique dans la transition énergétique d'un territoire, ne pas consacrer quelques centaines de milliers d'euros dans l'ingénierie sociale c'est montrer une incompréhension totale de la nécessité de **mettre en place des dispositifs de médiation et d'investir dans des outils et méthodes d'intelligence collectives pour conduire des processus de changements qui ont besoin de facilitation en de multiples points**.*

Du côté du Plan Climat Energie du Grand Lyon

Témoignage d'Irène Anglaret, chargée de mission Plan Climat, Grand Lyon

Dispositifs de gouvernance :

- Un conseil de développement, lieu d'interface entre la population et les détenteurs d'enjeux (publics et privés)
- Une démarche partenariale appelée « Grand Lyon l'esprit d'entreprise »¹ qui fédère (et c'est vécu comme une vraie chance) les Présidents et Directeurs généraux du MEDEF, de la CGPME, de la CCI, de la Chambre des métiers, de l'Université de Lyon et du Grand Lyon
- Une Conférence énergie climat² qui associe de multiples acteurs

Points forts :

- des formes transversales innovantes de dispositifs de concertation
- une capacité à travailler de façon collaborative
- l'appropriation par chacun de la problématique énergie-climat
- une responsabilisation progressive de certains acteurs clés

Approche des entreprises : 70 000 entités sur le Grand Lyon

- toutes sont à impliquer : dans l'agglomération lyonnaise, même si sept entreprises, sous contrainte carbone, émettent 26% des émissions du territoire, elles n'accaparent pas l'attention de l'autorité locale : il n'y a pas d'un côté les gros émetteurs « méchants » et de l'autre les petits émetteurs non considérés comme cible, d'autant que les citoyens ne s'engageront pas s'ils n'ont pas la sensation que tout le monde s'y met.
- elles ne sont pas considérées comme un ensemble uniforme et sont segmentées selon des réalités et des critères différents : nombre d'employés, secteur d'activité, niveau d'émission, etc.
- pour chaque type d'entreprise ciblée, un acteur impliqué dans « Grand Lyon l'esprit d'entreprise » ou dans la

¹ <http://www.grandlyon.com/Grand-Lyon-l-Esprit-d-Entreprise.16.0.html>

² <http://blogs.grandlyon.com/plan-climat/category/conference-energie-climat/Energy cities>

conférence énergie climat fait office de relais : CCI pour les entreprises, Chambre de métiers pour les artisans, MEDEF pour les grandes entreprises.

Identification des attentes des entreprises. La Conférence énergie climat a défini les étapes à franchir pour atteindre les objectifs 3x20 et une enquête qualitative a été conduite de façon partenariale³ auprès d'une quarantaine d'entreprises afin d'identifier sur les freins et obstacles face à ces objectifs. Ce qu'il ressort de cette enquête :

- Un manque de compétences humaines dans les petites entreprises
- Une complexité (voire incohérence?) de l'accès à l'information technique, juridique, financière (subventions...): l'entreprise a tendance à renoncer face au dédale administratif (montage de dossiers compliqués)
- La difficulté à reconnaître une offre / un prestataire compétent
- Le coût des investissements (TRI > 3 ans voire >18 mois)
- Le manque d'animation et de dispositifs mutualisés sur les ZI et ZAE autour de problématiques collectives : gestion des déchets, transport des salariés, mutualisation de services et d'équipements
- La problématique de toute la chaîne de valeur : difficulté à s'engager indépendamment de ses partenaires donneurs d'ordre / clients / fournisseurs
- Le secteur Bâtiment : nombreuses entreprises non propriétaires ou copropriétaires (frein aux travaux)

Les entreprises expriment des demandes aux institutions, réputées impartiales et non marchandes⁴. Elles ont besoin :

- de s'inscrire dans une relation de confiance
- d'une information à la fois simple et pertinente qui ne confronte pas l'entreprise à la complexité de la problématique mais qui suit quand même la complexité des situations et va au plus près du terrain et de besoins très précis
- de données qui répertorient et évaluent les prestataires
- de conseil sur le fonctionnement des certificats (CPE, CEE)
- de données sur les bonnes pratiques

Moyens et organisation à mettre en œuvre. Répondre à l'ensemble de ces besoins incite à comparer les résultats de cette enquête avec les moyens existants sur le Grand Lyon :

- un chargé de mission environnement de la CCI pour 70 000 entreprises...
- 40 pré-diagnostic par an et pas de temps pour accompagner les passages à l'action qui s'en suivent...
- très peu de ressources pour répondre à la demande :
- un offre insuffisante et peu visible (l'entreprise ne sait pas à qui s'adresser)

Il faudrait créer 20 équivalents temps complet pour répondre à cette demande... L'un des enjeux est de mieux structurer le marché du conseil et de la prestation (solutions énergétiques) qui se développe.

Se pose ensuite la question de la meilleure organisation collective à mettre en place pour accompagner les 70 000 entreprises de l'agglomération dans leur transition énergétique. Deux options se profilent :

- un modèle réseau très léger, sans institution, basé sur une charte précise et destiné à fluidifier la circulation des informations et à favoriser leur accès
- un modèle de structure institutionnelle dédiée de type ALE

Les décideurs ont exprimé leur préférence pour la deuxième solution. Une des questions est de savoir s'il est préférable d'élargir le domaine d'action de l'ALE (plutôt orientée vers le parc immobilier et les habitants) ou s'il vaut mieux créer une sorte d'ALE des entreprises. »

3 Ont participé à cette enquête la CCI, le Grand Lyon, le réseau d'éco-entreprises APPEL, l'ADEME et la DREAL Rhône-Alpes.

4 En particulier, elles souhaitent disposer de données qui répertorient et évaluent les prestataires ainsi que de conseil sur les certificats (CPE, CEE) de données sur les bonnes pratiques.

Dans la Loire, le partenariat LATERE (Agence de l'Énergie de la Loire) - CCI

Témoignage de Fabienne Anselin, Chargée de mission Entreprises

Contexte

- A partir de 2006, dans une période de renchérissement de l'énergie, le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire) met en place des actions de type SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) et souhaite développer l'axe de l'efficacité énergétique dans le secteur privé (qui n'était pas dans son champ d'application).
- Les CCI de Saint-Etienne Montbrison et de Roanne sont sensibilisées à la problématique énergie-climat et souhaitent participer au développement de services liés à l'énergie auprès des entreprises.
- Emergence de LATERE (l'agence locale de l'énergie de la Loire), prises de contact avec les entreprises ligériennes.
- Lancement du programme EDEL (Énergie durable dans les entreprises de la Loire), porté par LATERE mais identifié comme un programme consulaire.
 - o EDEL aborde des questions techniques.
 - o Les animateurs de ce programme ont une expérience professionnelle en entreprise ce qui facilite les discussions avec les chefs d'entreprises et les responsables de maintenance.
 - o EDEL est financé, en tant qu'opération collective, par la Région Rhône-Alpes, le département de la Loire, l'ADEME, les CCI et LATERE. Cela offre un effet de levier aux CCI qui ne pourraient pas financer seules un chargé de mission énergie.

Actions menées dans le cadre d'EDEL

- Des actions de sensibilisation et de formation menées en lien avec les acteurs du territoire : CCIT du roannais et de Saint-Etienne/Montbrison, agglomérations, communautés de communes, pays, CG42, ADEL (agence de développement), la DDT, les clubs d'entreprises, les filières (en particulier Agro et logistique) et (dans une moindre mesure) avec la Chambre des Métiers
- Participation au niveau régional aux groupes de travail consulaires sur la thématique « énergie » (rencontres régulières, échanges de pratiques et d'expérience, construction d'un fichier commun de prestataires/BE, échanges avec les centres techniques, l'ADEME et la région...)
- Au sein de LATERE : échanges avec d'autres chargés de mission énergie, notamment sur la thématique bâtiment, bois énergie,...
- Une cinquantaine de pré-diagnostic d'efficacité énergétique sont effectués par an, basés sur un cahier des charges conçu par l'ADEME et diffusé dans les réseaux consulaires.
- Au début, 100% de l'activité concernait l'accompagnement d'entreprises. Aujourd'hui, EDEL traite de plus en plus de demandes émanant des territoires (pays, communautés de communes et d'agglomération) et plus spécifiquement les développeurs économiques, les coordinateurs de PCET). C'est normal compte-tenu de la montée en puissance des PCET.

Il faut noter que lorsqu'une première action a été (bien) menée dans une entreprise, les liens perdurent et l'entreprise a tendance à solliciter à nouveau l'agence et le programme EDEL pour de l'accompagnement sur de nouvelles actions. C'est le signe que la neutralité politique, le cadre institutionnel et le fait qu'on ait rien à vendre plaît et rassure.

Retour d'expériences. Il y a un effet positif de mutualisation :

- Capitalisation et structuration de l'information : relais de divers actions, convergence vers EDEL d'un ensemble de thèmes, de secteurs, de filières
- Diffusion de l'information et aide à la décision : création d'un référencement⁵ précis et d'un guichet unique qui plaît.
- Une approche pluridisciplinaire : un partenariat entre les CCI et l'ALE locale qui croise des activités de veille, des problématiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, des problématiques techniques (veille avec les centres techniques sur les performances énergétiques). Dans un contexte purement consulaire il serait

⁵ EDEL ne se borne pas à mettre à disposition des listes de prestataires et n'hésite pas à orienter les choix vers les prestataires à même de répondre le mieux à la demande de l'entreprise en fonction de la taille de l'expérience et des besoins de l'entreprise.

plus difficile d'offrir une ingénierie et une aide à la décision pour l'éco-construction et le choix de systèmes énergétiques.

- La transversalité, même si elle n'est pas simple à mettre en œuvre, permet d'enrichir et de mutualiser les réseaux.
- Sensibilisation et formation des futurs professionnels aux problématiques énergétiques dans les entreprises (essaimage). Nombreuses interventions dans les établissements d'enseignement supérieurs locaux
- Bonne récurrence des entreprises accompagnées (qui reviennent solliciter EDEL ponctuellement pour des questions portant sur énergies renouvelables, bâtiments, dispositifs d'aides, choix d'équipement...), ou des interlocuteurs qui reviennent vers EDEL après avoir changé d'entreprise.

Tendance Presqu'île, fédérer les acteurs privés et publics de l'hyper-centre de Lyon

Témoignage de Laure Gaspéri, Chargée de mission déplacements et développement durable

- Tendance Presqu'île⁶ applique le concept de management de centre-ville originaire des pays anglo-saxons et de Belgique⁷ et dont l'objectif est la promotion et la dynamisation d'un territoire hyper-central en faisant collaborer acteurs publics et privés.
- C'est une association Loi 1901 de gestion unifiée du centre-ville de Lyon. Créée en 2006 et forte de 163 adhérents en 2011, elle réunit un ensemble d'acteurs pour travailler de façon concertée sur la promotion, le développement économique et la gestion du centre-ville de Lyon.
- Ainsi, sont acteurs au sein de Tendance Presqu'île :
 - o Des acteurs publics : l'Etat, la Ville de Lyon, l'agglomération du Grand Lyon, la CCI de Lyon, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône ;
 - o Des acteurs privés : commerces, artisans, enseignes, banques, entreprises et professionnels de l'immobilier, établissements culturels, etc.
- Tendance presqu'île est cofinancé par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, la ville de Lyon, la CCI, la Chambre de métiers (40% des fonds) et le réseau des 163 acteurs (60% des fonds).

Ses missions :

- Promotion de la Presqu'île et de son tissu économique
- Animation du tissu économique de la Presqu'île
- Interface avec les services techniques des collectivités locales : jouer un rôle de relais entre les institutions et le tissu économique qui est diversifié et difficile à toucher, transmettre aux acteurs économiques des informations parfois difficiles à trouver et à utiliser quand on ignore le fonctionnement des collectivités locales.
- Veille sur les projets urbains du territoire et veille économique
- Mise en place de démarches d'intérêt public, en particulier les démarches environnementales et de réduction d'émissions de GES :
 - o Un projet autour de l'éclairage qui met en réseau les commerçants et la direction de l'éclairage public de la ville de Lyon et qui pallie une absence globale de concertation et de coordination cause d'importants gaspillages.
 - o Mise en place d'un Plan de déplacements inter-entreprises avec les 163 entreprises qui a pour objectif le maintien de l'exemplarité des salariés qui, certes, bénéficient de nombreuses dessertes de transports publics.
 - o Un projet autour des déplacements des clients avec des systèmes de livraison à vélo : FREEDOM. Les commerçants qui adhèrent à Tendance Presqu'île recherchent d'abord une valeur ajoutée économique dans le service rendu et c'est seulement par ce biais qu'il est possible d'engager parallèlement des actions d'intérêt général. Il s'agit d'un partenariat « gagnant-gagnant » avec une valorisation du patrimoine et du territoire qui passe par une diminution du nombre de véhicules en

⁶ <http://www.tendancepresquile.org/>

⁷ Voir par exemple <http://www.amcv.be/>

centre ville et l'offre d'un système de livraison à domicile clé en main, en partie financé avec de l'argent public, déifiant toute concurrence (3€ la course)... et dont le « côté écolo » améliore l'image de marque de ceux qui l'utilisent.

Difficultés rencontrées :

- La diversité d'acteurs, des enseignes implantées à Paris, des grands comptes, des indépendants aux logiques et intérêts divers, des banques, des restaurateurs...
- Le programme se heurte à des intérêts publics et privés divergents, à des a priori sur les autres acteurs, à des rejets idéologiques sur ce qui touche à l'écologie et la préservation de l'environnement.
- L'absence de visibilité ne favorise pas la pérennisation des projets et augmente la difficulté à lever des fonds privés sur des thématiques proprement développement durable.

Sur le territoire de Grenoble Alpes Metropole, la société civile porteuse de projet...

Témoignage de Hélène Foglar, FRAPNA Isère

Créée en 1972, la section Isère de la FRAPNA a pour but « la défense et la protection des sites, la sauvegarde de l'environnement, des milieux naturels, de la faune et de la flore du département ». Forte de plusieurs milliers d'adhérents, la FRAPNA Isère fédère aussi 65 associations du département dont l'objet est similaire à celui de la FRAPNA⁸.

Contexte de l'action. Depuis 2006, la FRAPNA Isère mène une action contre la pollution lumineuse et ses effets à la fois sur la consommation et la biodiversité. C'est un projet relativement militant qui a débuté par l'édition d'un petit guide⁹. Au moment où ce guide est sorti, entrainé en service la troisième ligne du tramway de l'agglomération grenobloise, ligne dont l'éclairage puissant a fait réagir la fédération et l'a conduit à interpeller les élus de la communauté de commune. Un certain nombre d'entre eux ont été sensibilisés. Par ailleurs un projet de rénovation de l'éclairage de la citadelle locale (la Bastille) prévoyait la mise en place d'un éclairage beaucoup moins énergivore... mais beaucoup plus puissant, ce qui constituait une contradiction pour la FRAPNA pour qui l'objectif n'est pas d'éclairer plus et mieux mais mieux et moins. Dans ce contexte la fédération a répondu à un appel à projets du Plan climat de l'agglomération grenobloise et proposé un projet qui visait à la fois la réduction des éclairages public mais aussi commerciaux. Une nouveauté pour l'association qui n'avait pas de lien avec le monde économique et se situait plus souvent dans un rôle d'opposition à un certain nombre de projets d'aménagement liés au développement économique local. Ainsi est né le projet *Pêcheurs de lumière*.

Participent au projet : la Ville de Grenoble, la Ville de Fontaine, la chambre de commerce, la chambre des métiers, Gaz et Electricité de Grenoble et Inovallée, un centre d'activité high tech. L'ALE a rejoint le groupe par la suite. Ce groupe a travaillé sur une charte résolument incitative sans être trop contraignante (pour être signée par le plus d'acteurs possibles). Le caractère peu contraignant a été critiqué par certains élus de l'opposition mais l'idée est de faire passer le message petit à petit. Les porteurs du projet espèrent faire signer cette charte par un nombre important d'entreprises. L'opinion publique pourra être un levier et elle pourra pousser les commerces à signer la charte.

Actions menées

- Organisation d'un événement festif pour sensibiliser le grand public et les commerçants : déambulation théâtrale dans un centre commercial, distribution d'autocollants et conférence de presse le 30 octobre 2010 à l'occasion de l'événement national « le jour de la nuit ».
- Elaboration d'une charte pour un éclairage raisonné sur le territoire de l'agglomération, signée par Grenoble Alpes Métropole et par les partenaires du projet. L'ensemble des partenaires du Plan Climat sera incité à signer cette charte.
- Réalisation par GEG de diagnostics d'éclairage assortis de préconisations pour 6 commerces de l'agglomération.

⁸ <http://www.frapna-region.org/>

⁹ <http://v.calameo.com/2.0/cviewer.swf?bkcode=00005316753016e4d681b&langid=fr>

Les points positifs du projet :

- Apprendre à échanger entre acteurs aux logiques différentes.
- Trouver un compromis entre les impératifs de sécurité (éclairer la nuit) et la limitation de la pollution lumineuse.
- Parallèlement à ces actions de plaidoyers et de diffusion de messages généraux, la FRAPNA a pu interagir directement et concrètement avec des acteurs précis (de type CCI) qui à leur tour peuvent jouer un rôle de relais efficace.
- Ce projet a suscité un vrai engouement car il croise un intérêt énergétique (donc financier) et environnemental et il permet aux élus de montrer des choses qui se voient.

Penser la suite :

- Garder la dynamique et pérenniser le financement.
- Travailler avec la persistance d'intérêts divergents.
- Aller plus loin au travers de la réalisation de cahiers des charges qui offrent des solutions concrètes et précises, branche d'activité par branche d'activité.
- Le message à caractère politique de la FRAPNA s'oppose au positionnement des BE qui prônent des solutions technologiques, qui vont aussi dans le sens de leurs propres intérêts économiques et qui ont aujourd'hui parfois plus de reconnaissance auprès des décideurs qu'une association de protection de l'environnement.

Ailleurs en France, d'autres partenariats, d'autres dispositifs pour impliquer les acteurs économiques du territoire...

- ❖ **Le Conseil général de l'Essonne** est engagé dans un PCET depuis juin 2006, Plan qui s'inscrit dans un Agenda 21 de territoire. L'Agenda offre un cadre de dialogue avec les acteurs, en particulier avec la CCI. Ce lien CG91 – CCI91 permet à l'autorité locale de :
 - Se relier au secteur privé en bénéficiant de la légitimité de la CCI
 - Bénéficier d'un écho favorable sans lequel il serait impossible s'adresser directement aux 44 000 entreprises du département.
 - Bénéficier de l'animation de réseau de la CCI

Le CG91 est aussi en relation avec quelques fédérations professionnelles, quelques grandes entreprises qui se positionnent sur le champ du développement durable (la Poste, EDF, Air France industrie, Yprema...) et quelques PME locales qui proposent des éco-produits ou éco-services. Il travaille sur des actions partenariales dans le cadre du PCET et la CCI a créé une mission énergie¹⁰.

Les outils et dispositifs existants qui permettent d'interagir avec les acteurs économiques sur la thématique énergie/climat sont les suivants :

- Labellisation « Agenda 21 de l'Essonne » d'actions contribuant aux 18 objectifs stratégiques de l'Agenda 21 essonnien
- Réseaux thématiques qui permettent de mettre en lien collectivités et entreprises sur des problématiques communes (écomobilité, cantines bio,...)
- Conventions avec les chambres consulaires pour développer des actions collectives à l'attention des PME (audits énergétiques, bilans carbone, diagnostic environnement...)
- Création d'une association Novagreen avec la CCIE et l'Agence pour l'économie en Essonne pour le développement d'une filière éco-activités (rapprochement recherche/entreprises) => identifié dans le projet LIFE+ intitulé CLIMATE
- Projet de volet partenarial du plan climat énergie essonnien
- Participation au dispositif de la CCIE « Commerce 3D »
- Soutien aux pôles de compétitivité ADVANCITY et SYSTEMATIC
- Guide DD pour les projets de requalification des ZAE

¹⁰ Une vingtaine de CCI en France sont actuellement dotées d'un conseiller énergie
Energy cities

Retour d'expériences :

- S'il est facile de convaincre un dirigeant d'entreprise de procéder à un pré-diagnostic énergétique gratuit, on constate que cette même gratuité dévalorise un acte qui n'a pas valeur d'engagement et qui n'est pas souvent suivi d'actions.
- Pertinence des offres globales en bouquet.
- Dans le département de l'Essonne comme partout, l'argument économique est décisif : les points clés sont le temps de retour sur investissement et la réduction des factures.

Deux initiatives qui marchent :

- La thermographie de zones d'activités est un bon outil pour sensibiliser les entreprises d'une même ZA et faire une offre un peu plus globale de bilans et de diagnostics.
 - Les rencontres « business » entre entreprises et professionnels: speed dating, mini salons, forums, etc.
- ❖ A **Nantes Métropole**, les dispositifs permettant d'interagir avec les acteurs économiques sur la thématique énergie/climat sont principalement :
- les réunions d'animation régulières avec les clubs d'entreprises.
 - les actions du Plan Climat territorial : la création d'un "groupe thématique entreprises" composé de chambres consulaires, de clubs d'entreprises, d'associations et d'institutionnels
 - Un site internet dédié initialement aux zones d'activités en cours de commercialisation mais dont la vocation évolue vers un site dédié à l'information des entreprises de l'agglomération sur les zones d'activités et sur le développement économique durable (dans lequel on inclut la thématique énergie/climat)
- ❖ A **Dijon** un dispositif FISAC accompagne les commerçants implantés le long du tracé du tramway. Une partie du projet concerne les économies d'énergie.
- ❖ Dans le **Maine et Loir**, la CCI cherche à amener les entreprises vers la formation. Un poste de chargé de mission est financé par l'ADEME, la CCI et le syndicat de la métallurgie. Un package qui contient une visite énergie, un pré-diagnostic et deux niveaux de formation est vendu aux entreprises (30 entreprises sur 3 ans). Cette méthode fonctionne.
- ❖ A **Rennes**, la collectivité s'appuie surtout sur le Conseil de Développement du Pays de Rennes (CODESPAR). Dans un premier temps, il est prévu de proposer aux acteurs socio-économiques de devenir partenaires officiels de la campagne de mobilisation qui sera prochainement lancée. Cette campagne s'appuiera notamment sur le projet européen ENGAGE¹¹ et constituera le premier cadre d'engagement autour du Plan Climat Energie.
- ❖ Au **SAN de Sénart** la connaissance des acteurs économiques du territoire vient du service développement économique. Les dispositifs qui permettent d'interagir avec les acteurs économiques sur la thématique énergie/climat sont les suivants :
- Les chartes de développement durable sur les parcs d'activités
 - Un club des éco-activités, animé par le service développement économique, qui regroupe actuellement environ 45 entreprises du territoire. Le club des éco-activités de Sénart a pour but de regrouper les entreprises de la filière éco-activités afin favoriser leur développement commercial, renforcer leur visibilité et la promotion de leur savoir-faire, et leur permettre de bénéficier d'une plateforme de veille économique, juridique et technologique.
 - Une offre de formation « performance énergétique » avec les entreprises, le centre de formation, l'IUT...
 - Une newsletter économique qui permet aux entreprises de se tenir informées sur l'actualité économique du territoire et notamment en termes de développement durable.

¹¹ <http://www.citiesengage.eu/>
Energy cities

Les pistes explorées pour travailler avec les entreprises consistent à :

- Conduire une opération collective pour l'amélioration de la performance énergétique des entreprises.
 - Sensibiliser les entreprises aux opérations de maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.
 - Favoriser la mise en place d'un réseau de formation des artisans locaux à la construction/rénovation durable.
- Sur le **territoire grenoblois**, l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) interagit avec les acteurs économiques au travers :
- de la formation des acteurs du BTP
 - des OPATB (les commerçants ont été contactés pour ces opérations ainsi que les entreprises du bâtiment mobilisées pour la phase travaux)
 - des stands EIE pour les salariés de quelques entreprises
 - du suivi Plan Climat auprès quelques entreprises
 - de dispositifs qui existent mais que l'on n'utilise pas :
 - Un accompagnement de la CCI : pré-diagnostics énergie, PDE
 - Des opérations de la CMA comme le bilan carbone de la baguette de pain (présenté à la filière des artisans boulangers), charcutiers traiteurs, pressing propre...
 - Le réseau Ecobiz, une animatrice développement durable à la CCI
 - La charte CO₂ de l'ADEME pour les entreprises de transports

Ces initiatives sont portées par l'ADEME, l'ALEC, la CCI, la CMA et La Métro.

A terme l'objectif est de :

- structurer une offre Plan Climat pour les entreprises partenaires (s'appuyant en partie sur les dispositifs existants),
- mobiliser les entreprises via les réseaux en place (Ecobiz, CMA par filières...),
- créer des synergies entre acteurs du territoire.

Actuellement l'accompagnement des entreprises dans le cadre du Plan Climat se fait au cas par cas :

- mise en place du suivi énergie et la définition d'objectifs (la Poste, GEG, CHU....) : le Plan Climat est l'aiguillon qui les fait avancer en interne et qui permet de faire remonter au niveau régional ou national des bonnes pratiques locales.
- des formations éco bureau pour les salariés (GEG, La Poste, EDF)
- des appels à projets du Plan Climat qui permettent des synergies, des tests (pêcheurs de lumière, du bio à la resto...)
- des ateliers lors des forums du Plan Climat qui permettent aux entreprises d'échanger avec les acteurs du territoire (imprimeurs-collectivités, constructeurs de véhicules électriques-utilisateurs)

- ❖ Sur l'agglomération de **Saint Quentin en Yvelines**, le partenariat entreprises-territoire constitue l'un des quatre axes majeurs du Plan de développement durable de l'agglomération (un autre de ces axes prioritaires étant le volet climat-énergie). Dans ce cadre, un Méta-réseau dit « RSE » est en phase de structuration depuis 3 ans porté principalement par l'agglomération, mais dans lequel les entreprises et les autres partenaires territoriaux s'impliquent petit à petit.

L'objectif est dans le cadre du PCET maintenant lancé de créer un Club climat entreprises qui sera porté par le Méta-réseau RSE. Actuellement l'activité se déploie autour de :

- La création d'une dynamique territoriale type réseau-action (Club climat).
- L'identification des potentiels d'amélioration des performances énergétiques et d'énergie de substitution pour les entreprises.
- La définition de priorités, d'une première liste d'entreprises désireuses d'agir et des investissements correspondants pour un premier cycle d'actions (3-5 ans) à mettre en place dans le cadre du PCET.
- La mise au point de l'ingénierie juridico-financière et de partenariats adaptés.
- Et enfin la mise en œuvre.

II- Le rôle de l'autorité locale et les attentes des entreprises

Un faisceau de questions commun aux différents territoires ayant engagé des démarches auprès des entreprises est celui de la (non) gratuité des services proposés au secteur privé :

- Qu'il s'agisse de mise à disposition d'information, de conseil ou de prestation plus technique, qu'est-il légitime de faire payer et qu'est-ce qui ne peut relever que d'une mission de service public ?
- Comment pérenniser les financements sans les aides publiques alors que la facturation des actions menées par des structures de type ALE pose problème ? C'est une vraie question pour les PME (les très grosses pouvant se financer avec des ventes de CEE).
- Une prestation gratuite de la part de l'autorité locale constitue-t-elle une atteinte au marché ?

« En pratique l'autorité locale intervient en général sur un segment de la chaîne de décision qui n'a pas de marché solvable, celui sur lequel l'entreprise a un besoin, un problème qu'elle ne connaît pas et pour lesquels elle n'a pas envie de payer pour qu'on les lui révèle ! L'entreprise paiera plus facilement pour résoudre un problème avéré que pour le faire apparaître... C'est donc à l'autorité locale d'aider l'entreprise à se confronter aux défis qu'elle doit relever. Ce faisant la collectivité locale ne prend pas de marchés aux bureaux d'étude, bien au contraire !

Ce point de vue peut être assumé devant des instances comme des chambres de commerce et montre que l'autorité locale, en assumant la responsabilité d'accompagner les entreprises dans les premières étapes d'appropriation de la problématique énergie-climat, est plus génératrice que captatrice d'activité économique. » Gérard Magnin, délégué général d'Energy Cities.

L'autorité locale est donc attendue pour accompagner et conseiller. On attend d'elle qu'elle soit impartiale, fiable, complète dans ses informations et garante de l'intérêt général. Cependant, sa légitimité n'est jamais acquise d'emblée et se construit, à l'instar de celle des ALE. D'où l'intérêt qu'il y a à s'appuyer sur des relais familiers des entrepreneurs.

La qualité des liens entre l'autorité locale et les entreprises est aussi une question de personne. Si les acteurs de la collectivité locale sont convaincus de l'importance d'impliquer les entreprises et culturellement capables de tisser des liens, des choses s'initient. Dans le cas contraire, les sollicitations viennent de l'extérieur.

Enfin la (non) gratuité n'est pas seulement une question de respect des règles de la concurrence (avec les BE). C'est aussi une question de point de vue et de pédagogie. A Saint Quentin en Yvelines l'approche emprunte aux règles de la RSE et le cofinancement par les entreprises est clairement intégré à la démarche : un financement public pour démarrer les choses puis un cofinancement privé avec un parrainage des petites entreprises par les grandes. A Dijon, il est apparu important que l'entreprise qui demandait un diagnostic s'investisse dès le départ et mette alors un peu d'argent. En échange, la collectivité locale s'engage à cofinancer les actions qui découlent des diagnostics.

III- Les agriculteurs périurbains : d'autres acteurs économiques à impliquer

Témoignage de Cécile Piganiol, chargée de mission agriculture Grand Besançon (l'agglomération est membre du réseau Terres en villes) et de Claudine Caulet, cofondatrice et présidente du Panier de l'aneth

Lien entre agriculture périurbaine et PCET. La mise en place du PCET donne une nouvelle dimension aux actions menées dans le domaine de l'agriculture périurbaine : les systèmes alimentaires représentent 30% de nos émissions de GES et localement le lien avec le PCET se fait par les circuits courts et les enjeux d'aménagement. Quant à l'agriculteur périurbain, sans être institutionnellement rattaché aux relais consulaires et réseaux traditionnels de l'industrie et du commerce, il est un acteur économique du territoire à part entière et est pleinement concerné par la problématique énergie climat.

Contexte bisontin. L'agglomération du Grand Besançon en quelques faits et chiffres : 176 000 habitants, 30% de surface agricole, 59 communes, une agriculture laitière autour de l'AOC Comté organisée en coopératives ou en production laitière avec vente à l'industrie, peu de productions maraîchères et horticoles.

En 2005, l'AFIP (Association pour le développement d'initiatives en milieu rural) sensibilise la ville au fait que l'agriculture est très présente sur le territoire et interpelle les élus (jusque là plutôt accaparés par des problématiques d'aménageurs) à partir des éléments suivants :

- 70 hectares de terre agricole disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation soit environ la surface d'une exploitation.
- Les contraintes de fonctionnalités sont importantes : difficultés quotidiennes d'être agriculteur en zone périurbaine : coexistence des fermes avec les quartiers résidentiels, des aménagements urbains inadaptés à l'activité agricole.
- 176 000 consommateurs à nourrir et une production locale inadaptée (basée essentiellement sur une production laitière) pour cet objectif.

Le projet SAUGE. Le Grand Besançon va alors lancer et piloter le projet partenarial SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois) dont les acteurs sont aujourd'hui la Chambre d'Agriculture du Doubs, la Ville de Besançon, le Conseil général du Doubs, la Région Franche-Comté, l'Établissement Public Local d'enseignement agricole de Besançon (EPLA) et l'AFIP Bourgogne Franche-Comté (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales). Ce projet¹² a visé à :

- tisser des liens entre ville et campagne,
- permettre le maintien ou la création d'activités agricoles à travers des actions d'animation (formations, appui aux porteurs de projets) et de promotion d'initiatives locales (marchés de producteurs locaux...).

L'approche est territoriale et l'enjeu associé est la réorganisation d'une filière de production et d'approvisionnement local. Il s'agit de faire du repérage, de l'accompagnement de projet et de la mise en lien en réunissant des agriculteurs intéressés pour commercialiser localement et en les aidant à toucher un public et donc à se rapprocher de consommateurs qui ont l'habitude de faire leur course en grande surface (sachant que par ailleurs les lieux de rencontres entre clients locaux et fournisseurs locaux (marchés) sont devenus rares en dehors du centre-ville).

Jusqu'en 2008, grâce à un financement du Fonds Social Européen (FSE), le programme de travail initié par les partenaires du projet a consisté en :

- l'organisation de formations pour l'installation agricole ou le salariat dans les métiers de l'agriculture et de la forêt,
- la mise en place de nouveaux circuits courts de commercialisation de produits fermiers,
- des réflexions animées entre élus locaux, habitants, agriculteurs...

Les agriculteurs ont formulé les demandes suivantes : rouvrir des marchés, mettre en place des systèmes d'abonnement, monter des projets en lien avec la restauration collective, les associations locales et des lieux comme les foyers logements.

¹² Voir un bilan ici : http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/1072/13634/37387/bilan_equal_sauge.pdf
Energy cities

Les suites du projet SAUGE. Une charte de l'agriculture a été signée en 2010 par la Région, le Grand-Besançon, le Conseil général du Doubs, la Ville de Besançon, l'AFIP et le centre de formation et la Chambre d'agriculture. Les objectifs de la charte sont les suivants :

- maintenir une activité agricole dynamique ;
- favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville ;
- développer les liens entre ville et campagne ;
- favoriser les démarches de développement durable en agriculture.

Concrètement il s'agit :

- de mettre en place un observatoire et un système d'alerte sur la libération de foncier agricole sur le territoire de l'agglomération : repérer les exploitants qui partent en retraite, à quelle échéance, la localisation du terrain qui sera libéré, est-ce qu'une partie sera valorisable en maraîchage (qui demande les meilleures terres) et essayer d'anticiper la transmission pour éviter que ces terrains partent à l'agrandissement d'une exploitation existante autour (bien que l'agrandissement compense aussi les pertes de terrain dues à l'urbanisation...).
- d'ouvrir une pépinière d'activités dédiée au maraîchage bio (sous réserve que du terrain soit disponible) afin de :
 - o permettre à des personnes qui souhaitent s'installer de faire un test pendant 2 ou 3 ans, se former, avec de la surface, du matériel, un mode de commercialisation déjà dédié, un accompagnement technique pour lancer un peu les choses,
 - o d'offrir aux porteurs de projet un début d'activité qui laisse le temps de chercher du foncier, recherche qui se fait par contacts et qui demande du temps car la terre est un produit patrimonial particulier.

L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) *le Panier de l'Aneth* est un « sous-produit » du programme SAUGE. Elle regroupe 140 familles, 2 maraîchers en AB, 2 livraisons par semaine, entre 150 et 200 familles sur liste d'attente. La motivation première se résume par le slogan du mouvement slow food : manger bon, propre et juste. L'entrée est locale et territoriale, ce qui est éloigné de la façon dont l'agriculture française a été pensée (en grandes filières très organisées...). La principale limite rencontrée est celle du problème d'accès au foncier. Produire 50 paniers demande un temps plein de maraîcher et 4 à 5 hectares sur lesquels poussent une cinquantaine de variétés de légumes.

Limites au projet et points fragiles.

- L'action repose encore beaucoup sur le bénévolat, dans une phase encore transitoire et précaire de transformation d'un système de production.
- Les agriculteurs qui travaillent sur des exploitations de 70 hectares dédiées à la production laitière ont dans un premier temps du mal à dégager du temps pour développer d'autres productions, de la transformation et de la vente sur les marchés locaux.
- Il y a très peu de surfaces maraîchères et les jeunes qui reprennent des installations perpétuent les types de production précédents car s'installer sur des productions différentes demande des transformations foncières, de structures et de savoir-faire.
- La communauté d'agglomération n'a pas la maîtrise du foncier (et de son évolution). Les communes possèdent des outils tels que les ZAP (zone agricole protégée) mais leur mise en place demande un certain courage politique. Les PAEN (Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels) des départements ne sont que des droits de préemption. Dans certains cas on peut procéder à des échanges de terrain mais c'est assez rare. Difficile de passer à la vitesse supérieure si le monde agricole ne s'empare pas pleinement de la question, reconnaissant un vrai intérêt à favoriser le développement de cette agriculture périurbaine.
- L'animation et la mise en liens des acteurs est essentielle mais elle ne permet pas seule de produire des résultats concrets et visibles. Cette question des leviers d'action et des actes concrets au-delà de ce rôle d'animation est commune à l'ensemble des techniciens impliqués dans des Plans climat énergie.

Face à ces difficultés, les porteurs du projet se concentrent d'abord sur ce qui est possible de réaliser à court terme et visible : donner accès à des lieux de vente, faire de la sensibilisation et de la communication. A plus long terme, l'objectif est double : agir sur les types et structures de production et travailler sur des filières de type restauration collective qui inclut le regroupement et la transformation du produit et fait appel à d'autres types d'acteurs.

Mot d'Energy Cities

En préparant l'atelier, nous avons fait le constat que les actions menées par les acteurs du territoire sont souvent atomisées, peu visibles, parfois mal connues des chargés de mission PCET.

Energy Cities, association qui regroupe des centaines de villes en Europe autour de la question énergie climat et constitue un réseau d'échange depuis 20 ans sur ces questions, coordonne actuellement deux projets européens qui donnent des pistes.

ENGAGE

Ce projet, qui regroupe actuellement 12 villes européennes dont Rennes, va devenir une campagne ouverte à toutes les collectivités qui permet de réaliser en belle définition des posters en ligne en quelques clics. Ces personnes photographiées s'engagent à faire une action qui sera mesurable/suivie par la collectivité locale.

Pour tester l'outil : www.citiesengage.eu



REVE D'AVENIR

Un projet franco-suisse (27 villes partenaires) REVE D'AVENIR dont l'objet est la mobilisation des acteurs du territoire à travers l'inscription de leur action dans la Plateforme 3x20 qui géolocalise et mesure les économies d'énergie, les émissions CO₂ évitées et la part des énergies renouvelables sur chaque territoire en alimentant des compteurs... et met en relation les acteurs (je vois ce que le voisin fait...)

- Mobiliser les acteurs des territoires engagés à participer à l'atteinte et au dépassement des objectifs de la Convention des Maires fixés par l'Union européenne
- Mesurer de manière fiable les actions menées
- Encourager la mise en place d'actions concrètes pour l'énergie et le climat
- Initier des campagnes de communication envers les acteurs du territoire
- Donner une visibilité aux actions de mobilisation

www.3x20.org plateforme ouverte en 2012 à tous.

→ Contact Energy Cities: sylvie.lacassagne@energy-cities.eu